

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°17
15 mars 2012

- | | |
|---|------|
| - Décisions du 13 mars 2012 portant délégation de signature : | |
| - ordre général | P 2 |
| - chômages | P 6 |
| - marchés | P 8 |
| - ordonnateurs secondaires | P 12 |

DIR Nord-Est

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

Nancy, le 13 mars 2012

**Décision portant
délégation de signature**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,

Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1^{er} février 2011,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 1^{er} février 2012 portant subdélégation de signature de Mme Corinne de LA PERSONNE,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, délégation est donnée à M. Jean ABELE, Adjoint à la Directrice interrégionale, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont la signature lui a été déléguée par la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 susvisée.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE et de M. Jean ABELE, délégation est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE pour agir en justice en cas d'urgence.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Marie HAM, responsable de l'Arrondissement Environnement Maintenance Exploitation à l'effet de signer les actes dans les matières suivantes :

- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à :

- Francis MARTIN, responsable de la subdivision de Charleville-Mézières et de la subdivision de Givet par intérim ;
- Michel MALINGREY, responsable de l'UTI CMRO ;
- Alain FABRE, responsable de l'UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, responsable de l'antenne de Toul de l'UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, responsable de l'antenne de Metz de l'UTI Moselle ;
- Luc VUIDART, responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle ;
- Fabrice CLAUDE, responsable de la subdivision de Verdun ;
- Arnel AUBERT, responsable de l'UTI CV ;
- Daniel MARTIN, responsable de l'UTI CMRE-EN,

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques.

Article 6 :

En matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail, délégation permanente est donnée pour signer :

- Les actes de coordination de la sécurité et les plans de prévention, dans la limite de 90 000 € HT ;
- les attestations à la formation prise de poste de travail, les habilitations et autorisations pour le poste de travail, dans la limite de leurs attributions, aux personnes suivantes :
- M. Xavier MANGIN, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, à Mlle Christelle BARASSI, adjointe ;
- M. Jean-Marie HAM, responsable de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- Mme Michelle LAQUENAIRE, responsable de l'arrondissement développement de la voie d'eau par intérim ;
- M. André MAGNIER, responsable de l'arrondissement études et grands travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, à M. Daniel BALY, adjoint ;
- M. Olivier VERMOREL, responsable de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances ;
- M. Michel MALINGREY, responsable de l'unité territoriale de l'itinéraire Canal de la Marne au Rhin Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE à M. Bruno ALBERICI, adjoint ;
- M. Francis MARTIN, responsable de la subdivision de Charleville-Mézières, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, à M. Nicolas MOREAU, adjoint ;
- M. Armel AUBERT, responsable de l'UTI CV, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, à M. Yannick PAYOT, adjoint ;
- M. Francis MARTIN, responsable de la subdivision de Givet par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, à M. Frédéric ROGISSART, adjoint par intérim ;
- M. Alain FABRE, responsable de l'UTI Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, à Mme Catherine FRANCOIS, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS à M. Frédéric MARCHAL, adjoint ;
- M. Daniel MARTIN, responsable de l'UTI CMRE-EN, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, à Mme Bernadette FORET, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET à M. Stéphane MUNOS, adjoint ;
- M. Fabrice CLAUDE, responsable de la subdivision de Verdun, et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, à M. Elvis MAIRE, adjoint et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE à M. Patrice MACEL, adjoint.

Article 7 :

La décision portant délégation de signature du 1^{er} février 2012 est abrogée.

Article 8 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Nancy, le 13 mars 2012

Décision portant délégation de signature

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code des transports,
Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,
Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,
Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,
Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1^{er} février 2011,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,
Vu la décision du 13 mai 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France,
Vu la décision du 1^{er} février 2012 portant délégation de signature en matière de chômages et horaires de navigation,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, délégation est donnée à M. Jean ABELE, Adjoint à la Directrice interrégionale, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont la signature lui a été déléguée par la décision portant délégation de pouvoir du 13 mai 2009 susvisée, à savoir :

- en cas d'urgence, prendre toute décision de modification (annulation, modification des dates ou de la durée) des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- en cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, chômage sur une voie connexe,...) soit à une restriction temporaire du niveau de service ou un arrêt de navigation à la suite d'un événement (incident ou accident sur le réseau).

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE et de M. Jean ABELE, délégation est donnée dans l'ordre et successivement à MM. Jean-Marie HAM, Philippe MOREL et Mme Michelle LAQUENAIRE à l'effet de signer les actes ou documents visés à l'article 1.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée aux cadres d'astreinte de Direction ci-après, à l'effet de signer les actes ou documents visés à l'article 1 :

- Corinne de LA PERSONNE
- Jean ABELE
- Jean-Marie HAM
- Daniel BALY
- Michelle LAQUENAIRE
- André MAGNIER
- Xavier MANGIN
- Olivier VERMOREL

Article 4 :

La décision portant délégation de signature du 1^{er} février 2012 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Nancy, le 13 mars 2012

**Décision portant délégation de signature
pour la passation et l'exécution des marchés**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,

Vu la décision 1^{er} février 2012 portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1^{er} février 2011,

Vu la circulaire VNF du 7 mars 2006 relative aux modalités de publicité à respecter,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

1.1 MM. les responsables d'arrondissements, d'unités territoriales d'itinéraire, d'antennes et chefs de subdivisions, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Noms	Fonctions
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI	Secrétaire Général Secrétaire Générale Adjointe
Jean-Marie HAM	Responsable de l'Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation
Olivier VERMOREL	Responsable de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances
André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, Daniel BALY	Responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux Adjoint
Michelle LAQUENAIRE	Responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim
Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL	Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle) Adjointe Adjoint
Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS et Frédéric MARCHAL, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Metz (UTI Moselle) Adjoint Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART, Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART et Jean-Yves HELLE, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson (UTI Moselle) Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle) Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)

Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE, Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE et Luc VUIDART, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle) Responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson (UTI Moselle) Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI	Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CMRO Adjoint Adjoint
Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Nicolas MOREAU	Responsable de la subdivision de Charleville Adjoint
Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Frédéric ROGISSART	Responsable de la subdivision de Givet par intérim Adjoint par intérim
Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL	Responsable de la subdivision de Verdun Adjoint Adjoint
Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS	Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CMRE-EN Adjointe Adjoint
Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT	Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CV Adjoint

1.2 MM les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services

Noms	Fonctions
Robert FORET	Responsable de l'unité Salaires au secrétariat général
Jean-Christophe CHESNEAU	Responsable de l'unité Logistique au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Michelle LAQUENAIRE	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Sylviane KERSTETTER	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation
Michelle HARMAND	Responsable de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 1^{er} février 2012 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Nancy, le 13 mars 2012

**Décision portant délégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1^{er} février 2011,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 25 février 2009,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 1^{er} février 2012 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- Jean ABELE, adjoint à la directrice interrégionale ;
- Xavier MANGIN, secrétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à Christelle BARASSI, secrétaire générale adjointe ;
- Jean-Marie HAM, responsable de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation ;
- Michelle LAQUENAIRE, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim ;
- André MAGNIER, responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à Daniel BALY, adjoint ;
- Olivier VERMOREL, responsable de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances ;

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Anne DIDIER, pour la partie recettes ;

- Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle HARMAND, pour la partie dépenses.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés (cf. liste 2) à l'effet d'accorder, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et signer les états de frais correspondants.

Article 5:

La décision portant subdélégation de signature du 1^{er} février 2012 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

CODE Unité Comptable	LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
010	Secrétariat Général / Logistique	Jean-Christophe CHESNEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe CHESNEAU, Robert FORET
003	Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY
004	Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Sylviane KERSTETTER et en cas d'absence ou d'empêchement de Sylviane KERSTETTER, Maryan KOLANEK
012	Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI
013	Subdivision de VERDUN	Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL
014	Subdivision de CHARLEVILLE-MEZIERES	Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Nicolas MOREAU
015	Subdivision de GIVET	Francis MARTIN par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Frédéric ROGISSART
022	Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL
024	Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS
025	Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT

009	Arrondissement Développement de la Voie d'eau	Michelle LAQUENAIRE par intérim
006	Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Nathalie CAEL
001	Salaires	Robert FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Robert FORET, Jean-Luc RENARD

Liste 2

ARRONDISSEMENTS Subdivisions et UTI	Nom des chefs d'arrondissements de subdivisions et d'UTI
Arrondissement Études et Grands Travaux	André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement de André MAGNIER, Daniel BALY
Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Jean-Marie HAM
Secrétariat Général	Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI
Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement de Olivier VERMOREL, Christine KOENIG
Arrondissement Développement de la Voie d'Eau	Michelle LAQUENAIRE par intérim
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI
Subdivision de VERDUN	Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL
Subdivision de CHARLEVILLE - MEZIERES	Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Nicolas MOREAU
Subdivision de GIVET	Francis MARTIN par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Frédéric ROGISSART
Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est-Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT